

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SANSO CONVICTIONS Code ISIN : FR0007085691 Part P

#### Objectifs et politique d'investissement :

Le Fonds SANSO CONVICTIONS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à 5% (nets de frais) sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, en optimisant une allocation diversifiée et flexible entre différentes classes d'actifs (actions, taux, devises, crédit, immobilier coté, convertibles...) et zones géographiques. La gestion des risques repose sur des budgets de risques et des signaux provenant de notre modèle d'évaluation des classes d'actifs, en particulier en termes de niveau de liquidité du portefeuille. Les Investissements se feront au travers de sous-jacents (fonds, ETFs...) ayant systématiquement et de façon contraignante fait l'objet d'une analyse extra-financière. Le fonds sera exposé pour 50% minimum de l'actif net à des sous-jacents ISR ou liés à des thématiques durables.

Du fait de son objectif de gestion et au regard de la stratégie utilisée, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour ce fonds. Cependant, la performance du FCP peut être comparée à postériori et à titre indicatif à celle du profil d'allocation suivant : 35% MSCI WORLD All Country Index \* + 35% JPM Morgan GBI Global Aggregate Diversified + 20% Barclays Global Aggregate Corporate + 10% Barclays Global High Yield. Tous les indices sont coupons et dividendes réinvestis. La gestion étant flexible et discrétionnaire, l'allocation réelle de l'OPCVM pourra s'éloigner de ce profil d'allocation.

Les budgets de risque permettent d'évaluer le risque lié à chaque instrument, en fonction du risque qu'il représente pour le portefeuille. Cette analyse dépend de la volatilité de l'instrument et de la corrélation entre l'instrument et les autres instruments présents dans le portefeuille. Les signaux provenant de notre modèle d'évaluation des classes d'actifs permettent une approche en risque, en limitant stratégiquement le poids des actifs identifiés comme risqués, et en augmentant le cas échéant le niveau d'exposition monétaire du portefeuille.

Le fonds pourra être exposé :

- Au marché actions à hauteur de 60% max de l'actif net au travers d'investissement en OPC. Ces OPC pourront exposer le fonds sur tous les secteurs d'activité, toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) et sur toutes les tailles de capitalisation, y compris petites et moyennes à hauteur de 20% max de l'actif net
- Au marché de taux et de crédit sans distinction de notation ni de nature d'émetteurs dans les limites ci-après : les émissions souveraines des pays développés peuvent représenter 100% de l'actif net, les titres présentant des caractéristiques spéculatives (max 30% de l'actif net) et des titres émis dans des pays émergents (max 30% de l'actif net, essentiellement libellé en Dollar US et devises locales Europe, Amérique Latine et Asie). A partir de l'univers d'investissement défini, la société de gestion ne recourt pas mécaniquement exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.
- Le fonds pourra être exposé aux obligations convertibles dans la limite de 25% maximum de l'actif net. Cette exposition est comprise dans la limite d'exposition au risque actions.
- Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en produits monétaires.
- La couverture des devises n'est pas systématique et suit le processus d'allocation global. Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net.
- Le fonds pourra détenir des IFT simples, en vue de couvrir ou exposer le portefeuille au risque action, change et taux dans la limite d'une fois son actif, le fonds n'a pas pour vocation à pratiquer de surexposition.
- Les OPCVM peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net alors que les FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères d'éligibilité de l'article R214-13 du COMOFI, sont limités à 30% de l'actif net.

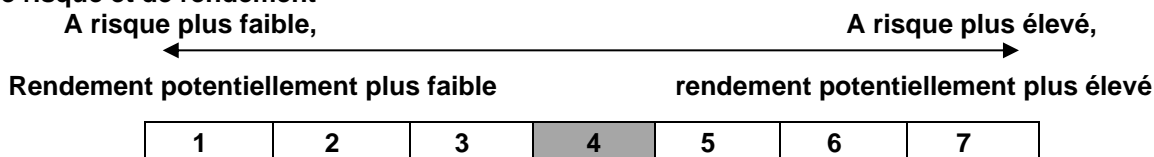
Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Les souscriptions et les rachats de vos parts s'effectuent de façon quotidienne.

L'heure maximale de centralisation est arrêtée à 10h00 et leur règlement est à J+2.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque du fonds (catégorie 4) reflète principalement l'exposition combinée aux différents marchés financiers (risque d'allocation). Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque sera d'autant plus important en cas de recours à des titres à caractère spéculatif.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

**Risque de change** : risque lié aux fluctuations des taux de change.

**Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Les Risques opérationnels et les risques liés à la garde des actifs ;

Risque lié aux interventions sur les marchés à terme : Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif.

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,63%*

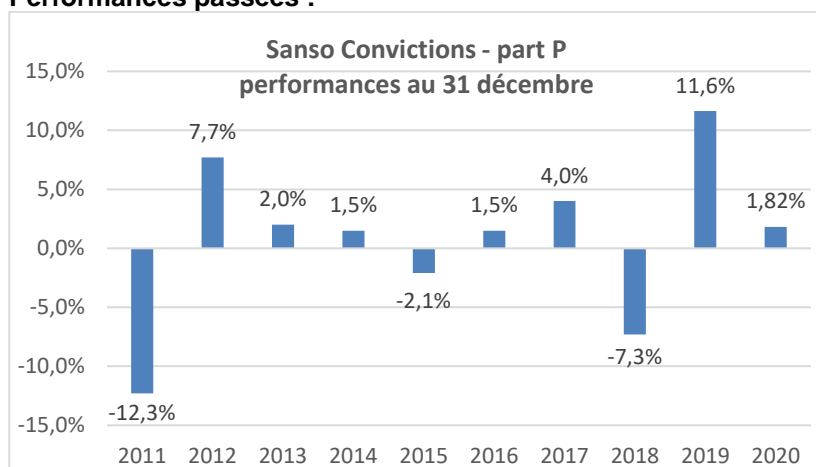
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à une performance de 5% annuelle (max 2.50% de l'actif net). En 2020 : 0.01%

\* Ce taux est basé sur les frais de l'exercice précédent clos en septembre 2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 16 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

#### Performances passées :



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

- Sanso Convictions a été créé le 17 Octobre 2003. La part P a été créée le 17 octobre 2003
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds
- A compter du 20 février 2017, la stratégie et le profil de risque du fonds ont évolué,
- Les performances passées ont été réalisées dans des conditions et une politique d'investissement différente.

**Politique de rémunération** : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com). Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion

#### Informations pratiques :

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Changement de nom intervenu le 19/09/2019. Ancienne dénomination : Convictions MultiOpportunities

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com) ou auprès de la base GECO du site de l'AMF.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de SANSO INVESTMENT SOLUTIONS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion SANSO INVESTMENT SOLUTIONS est agréée en France et réglementée par l'AMF : GP-11000033

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2021.